

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2022

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire.

Présents : Mmes Morgane FORTIN et Marie-Thérèse REUILLÉ et MM Julien MERSCHILTZ, Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN).

M. Julien MERSCHILTZ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

M. le 1^{er} Adjoint demande aux membres du Conseil Municipal si un point peut être ajouté à l'ordre du jour :

Il s'agit d'une facture à rembourser à Mme le Maire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout.

Objet : Remboursement d'une facture, délibération n° 2022/MARS/001 :

M. le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que Mme le Maire a acheté ce jour des pots de fleurs pour compléter le fleurissement de la commune suite à la réunion des membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie. Elle a préféré régler la facture afin de pouvoir bénéficier des offres promotionnelles, et a dû effectuer le paiement d'une facture d'un montant de 340,97 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de rembourser à Mme le Maire la facture détaillée ci-dessus.

Objet : Réfection des chemins, délibération n° 2022/MARS/002 :

Suite à la réunion des membres de la Commission des Chemins qui a eu lieu le 8 mars dernier, les agriculteurs envisagent comme les autres années d'entretenir les chemins ruraux.

Il a été établi que certains chemins présentent des problèmes de structure du fait de leur nature et de leur pente et devant faire à l'avenir l'objet de travaux importants. Il s'agit principalement d'une partie des voies suivantes :

- Chemin rural n° 15 dit de Saint-Cyr à Courgis.
- Chemin d'exploitation vers le chemin rural n° 15.
- Chemin du hameau de la Croix-Pilate en direction de la cabane de Chasse.
- Chemin du hameau de la Croix-Pilate en direction des bois de Saint-Cyr.

Ces travaux sont susceptibles d'être pris en charge par l'opérateur éolien le Ste ERG à concurrence de 80 000 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 3 voix contre :

Actent le principe de réfection d'une partie de ces quatre voies.

Objet : Pain (local, distributeur et fournisseur), délibération n° 2022/MARS/003 :

Mme le Maire fait état des difficultés rencontrées pour contacter M. Ben Moussa suite à la cessation d'activités du commerce le 17 janvier dernier et à récupérer les clés du local.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :

- D'opter pour un distributeur automatique de pain et choisissent l'entreprise « ma baguette » dont il est prévu de rencontrer le représentant cette semaine pour finaliser l'opération.
- D'opter pour une location de 6 mois d'une machine double produit « baguette ordinaire et baguette tradition » pour un tarif de 350 € H.T. mensuel.
- De prendre comme fournisseur la boulangerie « Vos Désirs » de Chablis qui sera chargée d'approvisionner quotidiennement le distributeur qui sera installé sur la place de l'Église devant l'ancien commerce.

Incivilités :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux différentes incivilités commises dans le bourg, une réunion avec les parents des adolescents concernés à eu lieu le 25 février dernier.

Trois possibilités sont présentées aux parents :

- Dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie.
- Remboursement des dégâts par les familles.
- Travaux d'intérêt général.

Les parents sont d'accord pour sanctionner les adolescents par des travaux d'intérêt général à effectuer durant les vacances du mois d'avril.

Les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer pour chaque adolescent concerné trois jours de travail qui seront à effectuer durant les vacances du mois d'avril pour trois d'entre eux et les vendredis après-midi pour le 4^{ème}.

Objet : Convention d'utilisation du « City Stade » avec l'école, délibération n° 2022/MARS/004 :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que dans le cadre du dossier de demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport, il y a lieu de signer une convention d'utilisation du « City Stade » et de la piste d'athlétisme avec l'école primaire de notre commune.

Mme le Maire donne lecture de la convention d'utilisation du « City Stade ».

Les membres du Conseil d'école qui a eu lieu le 22 mars dernier, ont autorisé la Directrice de l'école à signer cette convention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer la convention décrite ci-dessus.

Objet, Église, moteur de sonnerie de « l'Angelus », délibération n° 2022/MARS/005 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux prévus de remplacement du système électronique des cloches et de l'horloge ont été effectués par la Sté Heur Tech le 21 mars dernier.

Les travaux de pose d'un drain sur le côté Nord de l'église ont commencé et se poursuivent pendant environ trois mois avec la réfection du pignon.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis plusieurs semaines la sonnerie de « l'Angelus » de l'église ne fonctionne plus. La Sté Bodet chargée de la maintenance nous a indiqué qu'il fallait soit remplacer la carte du moteur de volée pour un devis de 720 € H.T. ; soit la totalité (moteur plus carte) pour un montant de 2 500 € H.T.

La Sté Heur Tech qui a remplacé récemment l'horloge et le système « cloches, horloges » nous a adressé un devis de remplacement complet du moteur qui s'élève à 1 269,50 € H.T.

Au vu de la vétusté de l'équipement actuel qui date de 1991, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent le devis de la Sté Heur Tech pour un montant de 1 269,50 € H.T.

Objet : Tarif nuitée au Gîte Communal, délibération n° 2022/MARS/006 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs de location du Gîte Communal n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2012, à savoir, 14 € par nuitée et par personne et 12 € par personne à partir de 9 personnes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Fixent le tarif de la nuitée du Gîte d'Etape Communal à compter du 1^{er} janvier 2023 à 15 € par personne et à 13 € par personne à partir de 9 personnes. Le tarif de location des draps reste inchangé, soit 3 €.

Informations et questions diverses :

Elections Présidentielles :

Le tableau de tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections Présidentielles les 10 et 24 avril est élaboré, il sera fait appel à des bénévoles pour le compléter.

Défense incendie :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion qui a eu lieu le 7 mars dernier en présence des habitants du hameau de la Croix-Pilate, nous avons appris l'existence d'une citerne située dans le lavoir du hameau ; cette citerne peut être alimentée par le réseau d'eau potable via une bouche à clé.

Nous avons contacté le Syndicat des Eaux de la commune de Vermenton qui gère l'eau potable de ce hameau et nous avons convenu de les informer de la date à laquelle nous allons ouvrir la bouche à clé pour remplir cette citerne. Nous pourrions ainsi la cuber et surtout vérifier son étanchéité.

De plus, M. et Mme VAN DER HEIJDEN se proposent de mettre à notre disposition une citerne d'une contenance permanente de 25 m³. Une convention sera signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Travaux Eglise :

Dans le cadre des travaux en cours d'assainissement de l'église, M. Patrice WAHLEN demande aux agriculteurs s'ils ne seraient pas intéressés par de la terre de remblai.

Accueil périscolaire :

Un point est fait sur les soucis que l'encadrement a rencontré pendant l'accueil périscolaire. Suite à l'intervention de l'équipe municipale la situation s'est améliorée.

Elagage :

M. Julien MERSCHILTZ se propose de contacter l'entreprise PETIT à Dyé pour lui demander de passer le lamier sur la route menant au hameau de Vaugermain ainsi que sur le Chemin dit « des Morilles ».

Vide-greniers :

Mme Morgane FORTIN demande si l'association « AVENIRS » organise cette année un vide-greniers.

Lavoir du hameau de la Croix-Pilate :

Des devis ont été demandés pour réparer la fissure dans le mur du lavoir du hameau de la Croix-Pilate.

Récapitulatif :

Remboursement d'une facture, délibération n° 2022/MARS/001.
 Réfection des chemins, délibération n° 2022/MARS/002.
 Pain (local, distributeur et fournisseur), délibération n° 2022/MARS/003.
 Convention d'utilisation du « City Stade » avec l'école, délibération n° 2022/MARS/004.
 Eglise, moteur de sonnerie de l'Angelus, délibération n° 2022/MARS/005.
 Tarif nuitée au Gîte Communal, délibération n° 2022/MARS/006.

Clôture de la séance à 22 h 35.

Suivent les signatures

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN